



## COMMUNICATION

### SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

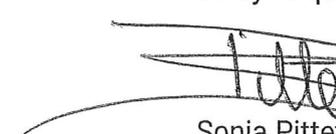
### DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MAI 2023

La Municipalité décide :

- De répondre favorablement à l'invitation de participer au Rallye des Syndics envoyée par la Commune de Duillier et d'inscrire deux représentants au banquet officiel (75<sup>e</sup> Giron FJDN).
- De valider les contrats de travail de Mme Aeberli au sein de la structure d'accueil de jour.
- De valider différentes demandes de dons.
- De valider le surcoût d'un devis pour la réfection d'un abri de fontaine, surcoût lié au tarif des tuiles autorisées par le règlement communal.
- De valider un devis pour la pose d'un adoucisseur d'eau dans la cuisine en location.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De refuser de transmettre les coordonnées des enfants nés entre janvier et avril 2023 à la demande d'un laboratoire en partenariat avec l'université de Fribourg.
- De valider des demandes POCAMA.
- De valider les horaires et les tarifs du jardin d'enfants valables dès la rentrée d'août 2023.
- De valider les tarifs UAPE valables dès la rentrée 2023.
- De refuser la demande de déplacement d'une borne hydrante.
- D'annuler la séance du 23.05.2023 qui suit le pont de l'Ascension.
- De ne pas effectuer de travaux aux Pralets dans le cadre du PDRA.
- De valider le préavis 03/23 relatif au rapport de gestion 2022.
- De valider le préavis 04/23 relatif aux comptes 2022.
- De préavisier favorablement à une demande de naturalisation.
- D'apporter quelques corrections au questionnaire test de connaissances relatif aux demandes de naturalisation.
- De transmettre une note d'information sur l'état sanitaire et mortalité des forêts à différentes commissions du Conseil communal.

- De valider un devis pour remplacement d'une armoire frigorifique à l'auberge communale.
- D'organiser une séance de conciliation portant sur des travaux extérieurs.
- De valider une demande de permis de fouille.
- De mettre au concours le poste de Secrétaire municipale adjointe pour une année.
- De s'inscrire au nouveau système de vente de carte journalière CFF valable dès novembre 2023.
- De valider le dossier de projet de réfection des chemins forestiers 2024 sous réserve d'une modification d'un des tracés.
- D'autoriser la tenue d'un camp scout sur le territoire communal sous réserve de l'accord de l'exploitant du terrain concerné.
- D'octroyer le contrat de fourniture d'électricité de la piscine en marché libre aux SI de Nyon.
- De répondre à une pétition concernant la sécurité routière, cette pétition date de janvier 2020.
- De mandater un bureau d'ingénieurs concernant l'étude de la réfection du Chemin de la Trappe.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :  La Secrétaire municipale : 

   
 Sonia Pittet Morgane de Coppet